

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Ecole Nationale Supérieure d'Art - Convention de partenariat 2017-2018-2019**

La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de l'attractivité sur le territoire de Dijon Métropole. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon, désormais Dijon Métropole, a accompagné et soutenu les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'ENSA.

C'est ainsi qu'une convention de partenariat d'objectifs et de moyens, tripartite (ENSA, Ville de Dijon et Grand Dijon) et triennale (2014-2015-2016) a été signée, autour de 3 axes principaux :

- L'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA Dijon dans le cadre de la réforme des écoles d'art et de l'harmonisation européenne ;
- le renforcement de la politique internationale de l'école ;
- le développement de partenariats d'échanges de savoir-faire avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, des acteurs culturels, universitaires et économiques du territoire.

Afin de poursuivre sa volonté de rayonnement et d'attractivité à l'internationale, Dijon Métropole entend continuer à soutenir l'ENSA, qui est la seule école nationale d'art en Bourgogne-Franche-Comté et la plus ancienne de France, fondée par François Devosges.

Dans la continuité de la précédente convention, l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont décidé de conclure une nouvelle convention.

Et Dijon Métropole s'engage à soutenir spécifiquement les axes de recherche suivants :

- Façon(s) de peindre,
- MUUR (Mutations Urbaines),

dans l'expérimentation plastique comme dans l'approche théorique (conférences, journées ou voyages d'études, publications...).

Il est proposé que Dijon Métropole attribue une subvention annuelle d'accompagnement des pôles de recherche de l'ENSA à hauteur de 27 000 € et répartis de la manière suivante :

- 10 000 € en 2017 (2016-17),
- 9 000 € en 2018 (2017-18),
- 8 000 € en 2019 (2018-19).

Pour mémoire, la subvention accordée à l'ENSA dans la précédente convention était de 30 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'affirmer** le soutien de Dijon Métropole à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'ENSA, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0